

### Délibération **2023 CS 16** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

#### **Objet : Château de Buoux – Projet d'aménagement – Marché lot 3**

L'an deux mille vingt-trois le 14 mars, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 8 mars 2023, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie d'Apt, sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 67 votants :
- 40 membres titulaires présents,
- 5 membres suppléants présents,
- 22 membres représentés.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Monique CHABAUD, Béatrice GRELET, Sabrina CAIRE, Arlette LEROY, Solange FOUVET, Geneviève MOREL-HAMOT, Valérie PEISSON, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Viviane DARGER, Elisabeth AMOROS, Noëlle TRINQUIER, Solange PONCHON, Claire ARAGONES

**Messieurs** Mickaël CAVALIER, Roland CICERO, Pascal RAGOT, Lionel MORARD, Patrick PEYTHIEUX, Marc DUVAL, Patrick COURTECUISSÉ, Sébastien TROUSSE, Philippe ANGELETTI, Romain FERRARI, Alessandro POZZO, Michel BESTAGNO, Jacques GRANGIER, Serge VANNEYRE, Thierry GARCIN, Jean-François DUBOIS, Jérôme PELLEGRIN, Antoine SCARDAMAGLIA, François DUPOUX, Didier CHAMPOURLIER, Luc MILLE, Gilles LANDRIEU, Paul COPETE, Marc BOTTERO, Pierre EVEN, Richard ROUZET, Roland GIRAUD, Jean AILLAUD, Christian CHIAPELLA

#### **Avaient donné pouvoir :**

##### **Madame**

Béregère LOISEL-MONTAGNE à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ  
Laurence DE LUZE à Madame Charlotte CARBONNEL  
Catherine NOLLET à Monsieur Gilles LANDRIEU  
Béatrice TERRASSON à Madame Gaëlle LETTERON  
Suzanne BOUCHET à Madame Dominique SANTONI  
Catherine SERRA à Monsieur Christian CHIAPELLA

##### **Monsieur**

Roland PETIET à Monsieur Marc BOTTERO  
Alain FERETTI à Monsieur Michel BESTAGNO  
Grigori GERMAIN à Monsieur Mickaël CAVALIER

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex  
Tél : 04 90 04 42 00 • [contact@parcduluberon.fr](mailto:contact@parcduluberon.fr) • [f](#) [i](#) [in](#) • [www.parcduluberon.fr](http://www.parcduluberon.fr)

Jacques MACHEFER à Monsieur Luc MILLE  
Jean-Pierre PETTAVINO à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ  
Patrick MERLE à Madame Monique CHABAUD  
Sylvain D'APUZZO à Jérôme PELLEGRIN  
Fabien GERVAIS-BRIAND à Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME  
Michel NOUVEAU à Monsieur Jacques GRANGIER  
Patrice VARAIRE à Monsieur Antoine SCARDAMAGLIA  
Sergio ILOVAISKY-CANO à Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME  
Pierre POURCIN à Madame Valérie PEISSON  
Théo FONTAINE à Madame Valérie PEISSON  
Jean-François LOVISOLO à Madame Noëlle TRINQUIER  
Georges BOTELLA à Monsieur Jean AILLAUD  
Frédéric SACCO à Monsieur Christian CHIAPPELLA

**Etaient excusés :**

**Madame**

Ghislaine PINGUET, Delphine CRESP, Yolande PRIMO, Michèle MALIVEL, Marion MAGNAN, Jacqueline BOUYAC, Michelle WOLF, Dominique PESSEMESE-HOLDOWICZ, Laurie SARDELLA

**Monsieur**

Thomas FIASCHI, Jean-Pierre GERAULT, Kévin ROLANDO, Jean-Pierre SERRUS

**Etaient absents :**

**Madame** Hélène BLEUZEN, Pierrette FRIMAS, Laurence LE ROY, Mireille SUEUR, Valérie BARDISA, Elisabeth JACQUES, Valérie DELPECH

**Monsieur** Jean-Luc MIOLA, Thierry RICHARME, Emmanuel LUTHRINGER, Jacques PENSA, Grégory BALLIN, Bernard BRIFFAULT, Antoine HEIL, Michel GASQUET, Georges FAUCOUNNEAU, Jean-Claude OBER, Nicolas ISNARD, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD, Pierre FISCHER,

**Etaient présents sans voix délibérative :**

Rémy LANDIER, Anne-Marie LOISON, Didier GARCIA

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Décret d'application 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la Commande Publique ;  
Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres du 30 janvier 2023 ;  
Considérant le premier appel d'offres à l'été 2021 permettant d'attribuer lors de la Commission d'appel d'offres du 9 septembre 8 lots et 8 autres lots déclarés sans suite pour infructuosité ;  
Considérant le deuxième appel d'offres à l'automne 2021 permettant d'attribuer 4 autres lots lors de la CAO du 18 novembre 2021 ;  
Considérant le troisième appel d'offres à l'hiver 2022 permettant d'attribuer le lot n°10 lors de la CAO du 27 janvier 2022 ;  
Considérant le marché négocié a permis d'attribuer le lot n°14 lors de la CAO du 20 juin 2022 ;  
Considérant que la CAO du 9 septembre 2021 avait convenu de relancer ultérieurement la consultation pour le lot n°3 relatif à la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC), objet de ce nouvel appel d'offres relancé à l'automne 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité des voix exprimées de :

- **ENTERINER** le choix de la commission d'appel d'offres du 30 janvier 2023 qui est le suivant :  
déclarer sans suite pour infructuosité ce présent lot 3, Ordonnancement, Pilotage et Coordination ;
- **AUTORISER** la Présidente à relancer le lot 3, ou à prendre toute décision relative à cette mission.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus.



La Présidente

Dominique SANTONI